



LA BANQUE COOPÉRATIVE : LA BANQUE AUTREMENT ?

Jézabel Couppey-Soubeyran

Maître de conférences à l'Université Paris 1

Conseillère scientifique au CAE

JECO, 9 novembre 2012

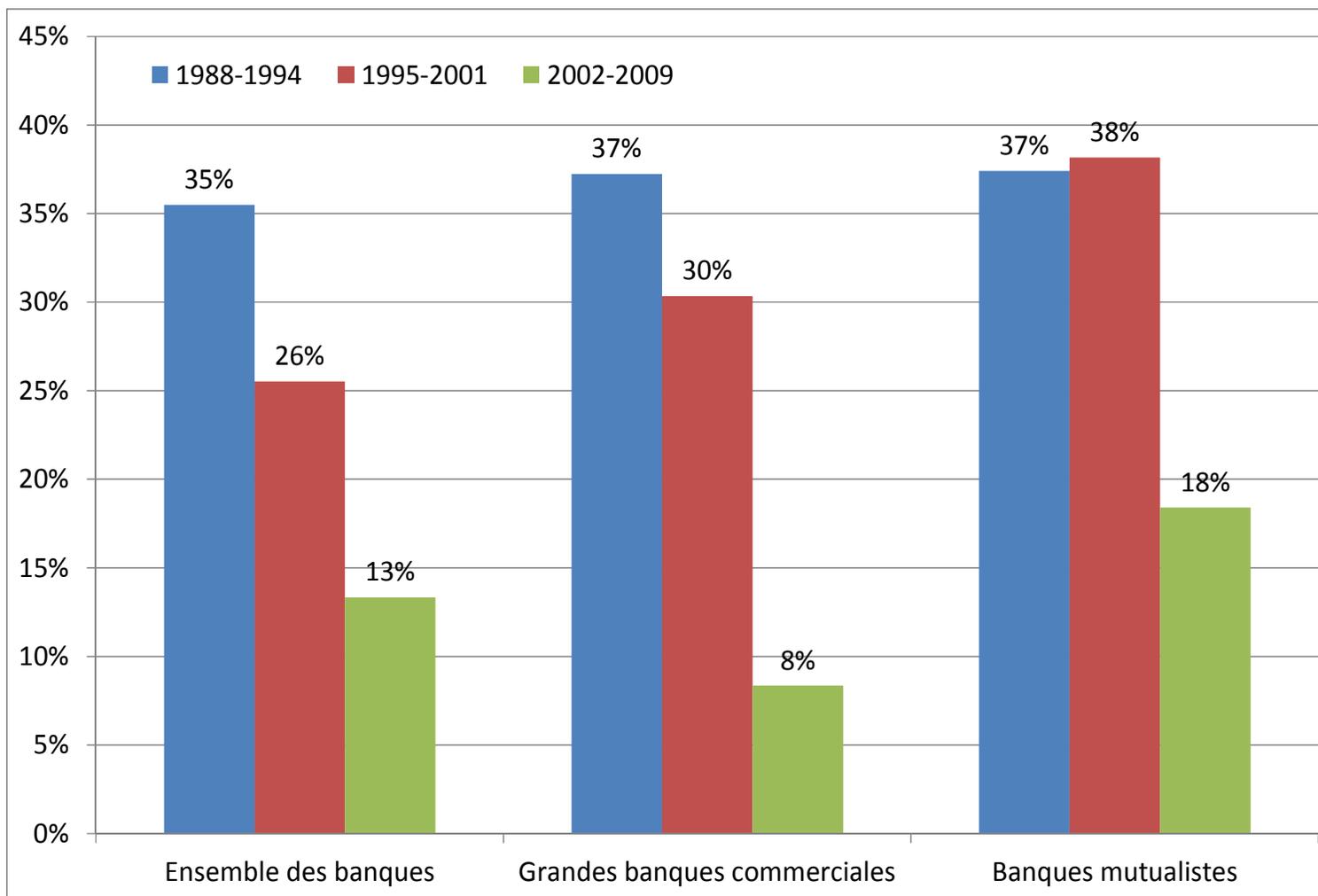
La banque coopérative

1. Un « état d'esprit » différent ...
2. ... mais l'état d'esprit (comme l'éthique) ne remplace pas la réglementation et la supervision
3. Quel avenir pour la banque coopérative ?

1. Un état d'esprit différent

- Structure financière particulière
- Une activité axée sur la banque de détail locale
- Une relation de grande proximité avec la clientèle
- Une moindre recherche de profitabilité mais une efficacité comparable à celle des banques commerciales :
 - Un résultat net inférieur mais plus stable
 - Des activités moins risquées (moins exposées aux risques de marché)
 - Des activités moins internationalisées
 - Moins d'optimisation fiscale

Évolution du taux d'imposition implicite (IS/résultat avant impôt) du secteur bancaire français, par type d'établissement.



Source : CPO, Cour des comptes, 2012

Le dispositif de CVTC du Crédit coopératif

- Initiative originale de « contribution volontaire sur les transactions de changes » mis en place par le Crédit Coopératif depuis mars 2011
- Participation au financement des objectifs du Millénaire pour le développement
- 80 000 euros versés en 2011 (montant fonction du volume d'opérations de change traité)
- Mécanisme reproductible à plus large échelle (« accords volontaires »)
- Voie intéressante pour diffuser la TTF

2. Mais l'état d'esprit ne remplace pas la réglementation et la supervision

- Des errements possibles dans le secteur mutualiste et coopératif comme dans le secteur commercial :
 - Northern Rock (banque mutuelle, démutualisée en 1997) ou le syndrome de « la chèvre de Monsieur Seguin »
 - Natixis (filiale de banque d'investissement de BPCE)
- Une large subvention implicite des pouvoirs publics

Subventions implicites des grandes banques françaises (en mds d'euros)

France	Subventions implicites	Profits annuels moyen	Impôts annuels moyen
	(2010)	(2005-2010)	(2005-2010)
BNP Paribas	6,221	9,333	2,417
Crédit Agricole SA	12,293	3,690	0,635
Société Générale	5,398	4,556	1,140
BPCE	23,988	< 0	< 0
<i>Total</i>	<i>47,900</i>		
<i>Moyenne</i>	<i>11,975</i>		

Sources : New Economics Foundation & Bankscope

Près de 24 mds d'euros de subventions implicites pour BPCE !

3. Quel avenir pour la banque coopérative ?

- Des atouts liés au modèle de banque très orienté banque de détail. Ce modèle est celui vers lequel le régulateur souhaite ramener les banques.
- Des difficultés auraient pu naître de l'application d'une stricte séparation dans la mesure où les BFI sont détenues par les caisses centrales ou régionales. Mais la filialisation préconisée par le groupe Liikanen écarte ce danger.
- Cependant, la banque coopérative démontre que l'important réside moins dans la séparation que dans la modération du risque !